



MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 MAI 2022**

MAIRIE DE FRESSINES

Le dix mai deux mille vingt-deux à 20h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Patrice FOUCHÉ, maire.

Afférents au conseil municipal : 19 Nombre
de membres présents : 15

Présents : MMES LEDOUX Nadine, GIRAUD Marie-Claude, BALOTHE Paulette, BRILLAUD Chantal, BILLON Nathalie, MISBERT Christelle, BOUGEOIS Chantal, PISSY Peggy,
MM FOUCHÉ Patrice, ROUSSEAUX Patrick, DÉCOU Christophe, DUPEU Laurent, POIGNAND Cyrille, HOARAU Jean-Bernard, GIRAUD Arnaud.

Excusés : Mme GONORD Audrey, M. DURAND Sébastien, M. CHAIGNEAU Patrick. Absent
: M. RULLIER David.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point à l'ordre de jour concernant le renouvellement de CDD de deux agents à l'école, juste après le vote des tarifs pour la cantine et la garderie.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. ROUSSEAUX Patrick est désigné secrétaire de séance.

2 – INSTALLATIONS DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE À DEUX DÉMISSIONS 25/2022

Monsieur le maire informe le conseil des décisions de Mme RIEUX Nicole et de M. CHENU Victor de démissionner du conseil municipal pour raisons personnelles et fait lecture des courriers reçus.

Par conséquent, afin de les remplacer, les élus ont pris acte de l'installation au sein du conseil des conseillers supplémentaires n° 20 Mme PISSY Peggy et n°21 M. CHAIGNEAU Patrick qui, de ce fait débutent leur mandat de conseillers municipaux à ce jour.

3 – INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES - GROUPE D'ACTEURS LOCAUX- DESIGNATION DES MEMBRES 26/2022

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUiH), les communes doivent faire l'objet d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager. La réalisation de cet inventaire, conformément aux dispositions des Schémas

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent Mellois en Poitou, à savoir : - Le SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin,

- Le SAGE Boutonne,

- Le SAGE Charente,

- Le SAGE Clain implique que la commune de **FRESSINES** mette en place un **groupe d'acteurs locaux** d'une quinzaine de personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire.

La composition du groupe de travail doit être la suivante selon les « modalités d'inventaires des zones humides et du maillage bocager des SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, Boutonne, Charente et Clain » :

- un ou plusieurs **élus** dont le maire (ou son représentant),
- un élu du **Syndicat de rivière** (quand il existe),
- plusieurs exploitants agricoles locaux, • un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature, - d'une association de randonneurs, - de la propriété foncière.

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt lié aux zones humides et aux cours d'eau, à titre d'exemple : •

Un représentant de la **CLE** ou de la **cellule animation de la CLE** • Un représentant de l'**ONEMA**

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager :

Monsieur Patrice FOUCHE, Maire

Monsieur Christophe DECOU, Adjoint, élu référent

Monsieur Patrick ROUSSEAUX, Adjoint à l'environnement

Monsieur Laurent PROUST, agriculteur avec siège d'exploitation sur la commune

Monsieur David GROLLEAU, agriculteur avec siège d'exploitation sur la commune

Monsieur Dominique MOINARD, agriculteur avec siège d'exploitation sur la commune

Monsieur Thierry BARRIERE, agriculteur avec siège d'exploitation hors commune

Monsieur Julien GROSSET, agriculteur avec siège d'exploitation hors commune

Monsieur Michel GIRAUD, propriétaire ancien exploitant

Monsieur Michel NEAU, du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale

Monsieur Christian DENEPOUX, Président de l'ACCA de Fressines

Monsieur Simon BILLON, membre de l'ACCA de Fressines

Madame Marie BENETEAU de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux Sèvres

Monsieur Jean Paul MOREAU, Président de l'association de pêche, la Gaule Créchoise

Monsieur Claude BOUGEOIS, marcheur sur Fressines

Monsieur Yannick PETIT, coureur sur Fressines

Monsieur Nicolas COTREL de Deux Sèvres Nature Environnement

Monsieur Etienne DEBENEST du Groupe Ornithologique des Deux Sèvres

Monsieur Cédric BILLY du syndicat des Eaux du Vivier

Monsieur Samuel CHARPENTEAU du Syndicat de rivière SMBVSN

Madame Aurélie HUGUES de la DDT des Deux Sèvres

Monsieur le représentant du service départemental de l'OFB 79

Monsieur le représentant de la CLE ou de la cellule d'animation de la CLE

La commission école, s'est réunie le jeudi 27 mai 2022. Au vu du tableau fourni et commenté par Mme LEDOUX, la commission s'est prononcée pour une augmentation concernant les éléments suivants :

Cantine scolaire :

- Enfants, augmentation de 0,04 € soit le repas à 2,43 € (2,39 € année scolaire 2021/2022)
- Adultes et enseignants, augmentation de 0,10 € soit le repas à 5,30 € (5,20 € année scolaire 2021/2022)

Garderie scolaire :

- La vacation du matin de 7h15-8h15, augmentation de 0,02 € soit 1,62 € (1,60 € année scolaire 2021/2022) -
La vacation du soir
 - => de 16h30 à 18h00, augmentation de 0,02 € soit 1,62 € (1,60 € année scolaire 2021/2022)
 - => de 18h00 à 18h45, augmentation de 0,01 € soit 1,09 € (1,08 € année scolaire 2021/2022) -
- Pénalité au-delà de 12h30 le mercredi ou après 18h45 : maintien du tarif à 7,00 €

Monsieur le maire soumet la proposition de la commission pour la rentrée de septembre 2022.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'ensemble des tarifs applicables à la rentrée de septembre 2022.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE – AGENTS DE L'ÉCOLE 28/2022

Par délibération du 26 juin 2018 le Conseil municipal a accepté le recrutement de deux agents de l'école en contrats à durée déterminée d'un an, renouvelables cinq ans, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;

Compte tenu des besoins du service auprès de l'école de la commune, il est nécessaire de renouveler ces contrats.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame GIRARD Marie-Françoise, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;
- contrat de 24h40 (24,66/35) hebdomadaires (temps annualisé), d'un an à compter du 7 juillet 2022 au 6 juillet 2023 ;
- Madame GIRARD Marie-Françoise sera employée sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1, dont la mission est d'apporter une aide aux services périscolaires ainsi qu'une aide pour le ménage des locaux scolaires ;
- de renouveler le contrat à durée déterminée de Madame LÉVÊQUE Sylvie, en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 loi 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;
- contrat de 22h03 (22,06/35) hebdomadaires (temps annualisé), d'un an à compter du 7 juillet 2022 au 6 juillet 2023 ;
- Madame LÉVÊQUE Sylvie sera employée sur le grade d'adjoint technique territorial échelle C1, échelon 1 dont la mission est d'apporter une aide aux services périscolaires ainsi qu'une aide pour le ménage des locaux scolaires ;

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget communal.

5 – COTISATION ADHÉSION I.D.79 ET C.A.U.E.

Monsieur le maire présente aux conseillers la proposition d'adhésion à I.D. 79 (Ingénierie Départementale 79) dont la cotisation pour l'année 2022 est de 200,00 € et au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres) dont la cotisation pour l'année 2022 est de 200,00 €.

Outil d'aide à la décision et à la conduite de projets, I.D.79 apporte une assistance technique, juridique et financière à ses adhérents. L'agence facilite le montage, le lancement et la réussite des projets par un accompagnement technique global.

Elle s'appuie pour cela sur la mosaïque des compétences des services départementaux mais aussi sur le savoir-faire de ses partenaires comme le C.A.U.E. et l'association des Maires.

Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité de donner une suite favorable à ces demandes et de verser les cotisations de 200,00 € pour I.D.79 et 200,00 € pour le C.A.U.E. pour l'année 2022.

6 – DROIT DE PRÉEMPTION DE LA COMMUNE SUR LA PARCELLE AI 453 D'UNE SURFACE DE 14 171 M² CLASSÉE AUH

Monsieur le maire présente aux élus le plan comprenant la parcelle AI 453, située route de Vaumoreau, abritant le gros cèdre classé. La parcelle étant en vente, Monsieur le maire a le droit de préemption sur cette parcelle et souhaite que le conseil débattenne à ce sujet, sachant que la parcelle est située en zone AUh (à urbaniser). La question à prendre en compte est la suivante ; est-ce que la commune fait jouer son droit de préemption ?

Monsieur le maire fait un tour de table afin de connaître l'avis de chaque élu.

Après concertation, le conseil acte l'entrée en négociation pour la possible acquisition de la parcelle AI 453 dans la limite de 150 000,00 € soit 10,00 € / m².

7 – ECLAIRAGE PUBLIC : DÉCISION SUR LES HORAIRES D'ÉCLAIRAGE AU COURS DE L'ÉTÉ

La dépense pour l'électricité connaissant actuellement une augmentation très importante, Monsieur le maire présente un devis pour la mise en place d'horloge « ASTRO » sur les 16 points de l'éclairage public de la commune pas encore équipée par ce dispositif. Ces horloges permettent une gestion du temps d'éclairage, pouvoir définir comme on le souhaite les plages horaires d'éclairage. Le montant du devis est de 11 110,06 € pour la mise en place de ces horloges.

Après concertation, le conseil acte l'extinction totale de l'éclairage public à compter du 12 mai 2022 au 1^{er} septembre 2022, afin de pouvoir démarrer la procédure de demande de subvention pour la mise en place prochaine des horloges « ASTRO ».

8 – VALIDATION DE DIFFÉRENTS DEVIS

Un devis pour le lavage de l'ensemble des vitres à l'école, la salle des fêtes et la mairie est présenté pour un montant de 1 114,61 €. Les membres du conseil valident le devis pour le lavage des vitres.

9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS Commission voirie/bâtiments

M. DÉCOU informe les élus qu'un point avec la DTT concernant l'état de la RD7 à Rochetan et dans le bourg est en cours.

La mise en place du PATA pour l'entretien des routes communales est finie.

Un rendez-vous est prévu avec l'architecte M. VIGNIER, pour l'élaboration de l'avant-projet sommaire pour la salle multifonctionnelle de la Thibauderie.

Commission information/communication

Mme GIRAUD présente le travail de la commission information pour le livret d'accueil, fait circuler un exemplaire d'un livret d'accueil et fait lecture du mot de bienvenue.

Afin de pouvoir glisser des plans de la commune à jour, Mme GIRAUD a sollicité deux sociétés pour l'édition de ces plans. Pour l'édition de 100 plans, l'entreprise Futurocopie propose un devis de 384,00 € et l'entreprise Imprimerie Mathieu propose un devis de 262,80 €. Après concertation le conseil valide le devis de l'entreprise Imprimerie Mathieu pour un montant de 262,80 € pour l'édition de 100 plans. La commission se réunit le mercredi 18 mai 2022 à 18h30.

Commission école

Mme LEDOUX fait un retour aux élus suite à la distribution du courrier relatif au dispositif « argent de poche ».

L'élection du conseil des jeunes aura lieu le samedi 14 mai 2022 de 9h00 à 12h00. La commission se réunit le lundi 30 mai 2022 à 18h30.

Commission sécurité/environnement

M. ROUSSEAUX informe les élus qu'à partir du mercredi 18 mai 2022, une campagne de mesure pour la qualité de l'air (pour une période non chauffée) va débiter à l'école.

Commission CCAS

Mme BALOTHE diffuse aux élus un planning pour les bureaux de vote pour les prochaines élections.

10 – INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'un temps de convivialité est prévu le vendredi 17 juin 2022 à la salle des fêtes de Fressines à partir de 18h30 afin de pouvoir échanger avec les habitants et les élus.

Le jeudi 12 mai 2022 une rencontre avec la commune de Vouillé est prévue afin d'échanger au sujet du projet d'aménagement de la rue des Maisons Neuves et de la rue du Prunier.

Monsieur le maire informe les élus de la réception d'un courrier de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement relatif à la taille d'une haie rue de Belle Vue.

11 – QUESTIONS DIVERSES

M. HOARAU interroge Monsieur le maire concernant les mesures à suivre quant à la restriction d'eau en vigueur.

L'association de l'APE rappelle aux élus que la fête de l'école, (moules frites) est prévue le samedi 18 juin 2022.

Fin de la séance : 22h55
Conseil municipal du 10 mai 2022

NOM Prénom	Signature	Pouvoir Excusé(e) Absent(e)
FOUCHE Patrice		
LEDOUX Nadine		
ROUSSEAUX Patrick		
GIRAUD Marie-Claude		
DECOU Christophe		
BALOTHE Paulette		
PISSY Peggy		
BOUGEOIS Chantal		
BRILLAUD Chantal		
HOARAU Jean-Bernard		
DUPEU Laurent		
BILLON Nathalie		
MISBERT Christelle		
POIGNAND Cyrille		
DURAND Sébastien		Excusé
RULLIER David		Absent
GIRAUD Arnaud		
GONORD Audrey		Excusée
CHAIGNEAU Patrick		Excusé